



## COMPTE-RENDU DU BUREAU

MERCREDI 7 FEVRIER 2024

*En visioconférence*

B.O n° 2612

### Présents :

Président	Gilles SEZIONALE
Trésorier	Bernard DALMON
Trésorier adjoint	Patrick PEREZ
Secrétaire Générale	Dominique CUPILLARD
Secrétaire général adjoint	Philippe BRIOUT
Vice-président(e)s	Lazreg BENELHADJ Bénédicte COMPOIS Christiane GUERIN Dominique LAGIER Jean-Luc MANAUDOU Joël PINEAU
Chargés de mission	Denis CADON Benjamin MERCIER Stéphane METZGER

### Assistent :

Directeur Technique National	Julien ISSOULIE
DTN Adjointe	Agnès BERTHET
Directeur Général	Laurent CIUBINI
Directrice Administrative et Financière	Alexandra LABOUCHEIX
Responsable de la coordination des Instances	Magali TAPRET
Coordnatrice administrative Présidence/Évènementiel	Valérie GICQUEL

Dominique Cupillard procède à l'appel nominal.

Gilles Sézionale fait un point sur les résultats des Championnats du Monde de Doha avec :

- En Eau Libre, Logan Fontaine champion du monde du 5km et Marc-Antoine Olivier double vice-champion du Monde des 5 et 10km, valident leur qualification pour Paris 2024, ainsi que Caroline Jouisse et Océane Cassagnol sur le 10km.
- En Plongeon, Jules Bouyer et Gwendal Bisch sont qualifiés pour Paris 2024 au tremplin à 3m.

Un grand bravo à tous !

Il revient ensuite sur la réussite de la première Assemblée des Départements organisée à Clichy les 2 et 3 février, qui a rassemblé 51 Départements et a répondu aux attentes de tous. Afin de maintenir le lien entre les départements, les ligues et la Fédération, ce rassemblement pourrait être reconduit tous les 2 ans.

Par ailleurs, la Fédération a souhaité mettre en place un nouveau programme de découverte du monde fédéral en invitant les présidents de clubs récemment élus qui le souhaitent à une journée à la fédération, l'idée étant de les intégrer le plus efficacement dans le tissu fédéral. Les présents ce jour à cette première édition au siège fédéral ont manifesté un vif intérêt pour cette initiative.

## 1. Affaires Administratives

### 1.1 – Validation des procès-verbaux des cercles de compétence

- CC Water-Polo du 5 janvier 2024 (en annexe)

Stéphane Metzger se dit opposé à la proposition de maintien de la CFL U12 par la DTN, dont une institutionnalisation des dates, qu'il juge antinomique avec la réunion sur le water-polo qui s'est tenue l'année dernière et qui portait notamment sur la réduction des coûts des CFL, jugés trop onéreux pour les ligues.

Benjamin Mercier explique que toutes les ligues ont été consultées et que 3 ligues « volontaires » ont souhaité son maintien, avec un regroupement avec la CFL U14 à Albi. Il a pour sa part posé la question de l'intérêt de maintenir la CFL U12 considérant qu'il est délicat pour les Ligues d'investir sur cette catégorie, au regard notamment de son important turnover et qu'elles participent déjà avec leurs clubs à la Hopla Cup ou la Habawaba.

Julien Issoulié estime que l'annulation de la CFL12 ne serait pas une bonne chose pour cette catégorie qui a besoin de jouer dans des équipes plus homogènes. Il s'agit d'un complément d'activité aux Tournois du type Habawaba ou Hopla Cup, avec un niveau plus homogène qui a du sens au niveau ligue. La question est de savoir quel investissement les ligues souhaitent accorder au regard du programme national. Par ailleurs, son organisation au mois de mars est moins coûteuse qu'au mois de juillet notamment pour l'hébergement, même si le coût du déplacement reste important.

Lazreg Benelhadj rejoint la prudence financière formulée par Stéphane Metzger.

Jean-Luc Manaudou estime ce programme extrêmement coûteux pour cette tranche d'âge et disproportionné par rapport aux autres disciplines en termes d'investissement financier.

Patrick Perez : concernant la ligue PACA, si le programme doit être fait, la ligue sera présente. Mais si la question est avez-vous envie de la faire, la réponse est non.

Ces remarques prises en compte, ce procès-verbal est validé par le Bureau.

- **CC Licences du 15 janvier 2024 (en annexe)**

Ce procès-verbal est validé par le Bureau.

- **CC Natation Course du 22 janvier 2024 (en annexe)**

Joël Pineau exprime son inquiétude sur le programme des benjamins, notamment par rapport à la semestrialisation des catégories et la deuxième phase de qualification à savoir la « limitation des compétitions qualificatives aux seuls Championnats départementaux Automne petit bassin en Web Confront@tion ». Pour plus de lisibilité, il aurait été préférable de garder une étape régionale avant l'échelon national.

Julien Issoulié : concernant les échelons de qualification, ajouter une étape supplémentaire n'est pas l'objectif ; il n'y a pas de course à la performance.

Bénédicte Compois confirme que l'idée est bien de restreindre les périodes de qualification pour la dernière phase. Le cercle de compétence souhaite maintenir le niveau départemental afin que les départements continuent à animer la population des Benjamins. Il y aura une phase de qualification possible pour ceux qui auront déjà obtenu une qualification en juillet et qui voudraient compléter leur programme ; tous les autres devront passer par le Final Tour pour se qualifier au niveau national. Nous étions dans une expérimentation en 2023. Les retours de terrain seront pris en compte et un bilan sera fait. A noter le côté positif dont une reprise des activités compétitives à un niveau d'avant Covid.

Denis Cadon confirme que la proposition du cercle de compétence vise à réduire le nombre d'étapes de qualification et de valoriser les actions départementales.

Jean-Luc Manaudou soutient le fait qu'il est indispensable pour les départements de faire nager les benjamins pour une qualification sur des courses complémentaires, ce qui va dans le sens des échanges lors de l'Assemblée des Départements. En revanche, il est opposé à la multiplication des compétitions.

Christiane Guérin fait remarquer qu'à Chalon-sur-Saône le découpage en semestre a donné lieu à des remises de récompenses qui n'en finissaient plus et à une gestion compliquée des parents.

Lazreg Benelhadj : concernant le nombre de podiums, il s'interroge sur le fait que des « semestre 1 » médaillés sont moins rapides que des « semestre 2 », ce qui entraîne de la confusion et du non-sens.

Julien Issoulié précise que c'est la tendance sur les 10 premiers qui est significative. Cela reste néanmoins une compétition pour des jeunes qui doivent en premier lieu s'amuser, sans mettre plus d'enjeu. La cérémonie des podiums devra peut-être être revue dans sa forme. Si l'objectif est bien de récompenser ces jeunes, cela ne veut pas dire que lorsque l'on a une médaille on est « champion ». Il faut le faire comprendre aux parents. Concernant le découpage en semestres, cela doit être considéré comme 2 compétitions différentes. Un bilan est en cours et nous allons réfléchir pour les podiums.

Denis Cadon précise que le bilan technique de la semestrialisation est positif. L'organisation des podiums est un autre sujet.

Gilles Sézional souligne l'importance du Final Tour Benjamin. Il faut que cette catégorie se retrouve dans un programme adapté avec des finalités, sans courir la qualification. Gommer toutes les différences est très compliquée. Nous devons faire un bilan de cette expérimentation, en conservant les bonnes choses, tout en essayant d'avoir un parcours plus lisible et moins compliqué. Plus les enfants auront des finalités, plus ils resteront. Si nous voulons augmenter le nombre de compétiteurs nous devons poursuivre en ce sens. Pour ce faire nous devons par ailleurs trouver des piscines adaptées à l'accueil d'un grand nombre de personnes. Dominique Cupillard évoque la possibilité que cette compétition puisse se tenir au CAO.

Bernard Dalmon met l'accent sur le fait que les compétitions départementales ne sont plus directement qualificatives pour les Championnats de France mais uniquement pour le Final Tour (hormis pour les épreuves complémentaires et seulement pour les nageurs déjà qualifiés).

Ces remarques prises en compte, ce procès-verbal est validé par le Bureau.

#### ▪ **CC Natation Artistique du 24 janvier 2024 (en annexe)**

Deux points principaux ont été évoqués lors de cette réunion : la présentation du classement national des clubs 2022-2023 et une réflexion sur l'avenir des Championnats de France suite à la difficulté à trouver des clubs organisateurs. Ainsi, il est envisagé d'augmenter les droits d'engagements avec en contrepartie une exonération des engagements pour le club organisateur ainsi que la rétrocession d'un pourcentage des droits d'engagement. Une proposition sera faite aux prochains Bureaux et Codir avant sa présentation à l'Assemblée Générale de Nice.

Ce procès-verbal est validé par le Bureau.

#### ▪ **CC Médical du 29 janvier 2024 (en annexe)**

L'information principale de cette réunion est la proposition de suppression du certificat médical, sauf pour les Championnats de France en eau glacée. Ainsi, un compétiteur qui atteint ses 18 ans ne sera plus obligé de fournir un certificat médical alors qu'il n'en a pas besoin avant ses 18 ans. Il est proposé de généraliser le questionnaire de santé mineur et majeur à tous les licenciés, associé à une déclaration sur l'honneur certifiant le remplissage du questionnaire. L'idée étant de responsabiliser le pratiquant tout en veillant à son bien-être en faisant de la prévention. Cette proposition sera soumise à la prochaine Assemblée Générale de Nice.

Ce procès-verbal est validé par le Bureau.

#### ▪ **CC Plongeon du 9 janvier 2024 (en annexe)**

Julien Issoulié intervient sur une remarque de Frédéric Pierre dans ce PV concernant les modalités de sélection, et fait remarquer qu'il est faux de déclarer qu'elles n'ont pas été réalisées en concertation avec la DTN car elles ont été déposées sur le padlet en novembre 2023 dans l'attente de leur validation par la DTN et le Comité Directeur. Elles étaient accessibles à tous.

Concernant la remarque de Bernard Pierre qui s'étonne du pouvoir de la DTN vis-à-vis des sélections en équipe de France, il rappelle que cette disposition est commune à toutes les disciplines et permet de s'assurer que les athlètes sélectionnés respectent les règles de vie autour des équipes de France mais aussi les valeurs de la Fédération.

Ces précisions prises en compte, ce procès-verbal est validé par le Bureau.

### **1.2 – Compte-rendu du Comité d'Éthique et de Déontologie du 16 janvier 2024 (en annexe)**

Le Bureau remercie le nouveau président Dominique Contensoux pour la dynamique et le plan d'actions mis en place par ce Comité.

Ce compte-rendu n'appelle pas d'observation particulière.

### **1.3 – Désignation de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales (CSOE)**

Pour rappel : la CSOE se compose a minima de quatre membres, dont une majorité de personnes qualifiées spécifiquement désignées par le comité directeur de la FFN. Ces membres ne peuvent être candidats aux élections du CODIR de la FFN, des ligues régionales ou des comités départementaux.

Dominique Cupillard demande aux membres du Bureau de faire part de leurs propositions d'ici la fin de la semaine afin qu'elles puissent être présentées au Codir du 21 février prochain. Le Président du CED devrait en faire partie.

## 2. Retour sur l'Assemblée des Départements des 2 et 3 février 2024

---

Cette première édition de l'Assemblée des Départements qui a permis de renouer avec les départements a été fortement appréciée. Un certain nombre de présentations ont été faites et plusieurs ateliers se sont tenus. Les synthèses de chaque atelier et une synthèse générale sont en cours de rédaction.

Concernant la relation FFN/Département il a été acté :

- ✓ L'organisation d'une réunion tous les 2 ans, avec plusieurs formats intermédiaires en visio sur des thématiques particulières.
- ✓ Si besoin spécifique, mise à disposition d'un salarié pour participer aux AG de CD et de Ligue.
- ✓ Projet de newsletter spéciale à destination des départements (à voir la pertinence compte tenu de la diffusion de la newsletters « réseau fédéral »).
- ✓ Mise en place d'un module « formation » dédié aux départements sur la structuration juridique, statut, employeur.
- ✓ Plan de développement : mise à disposition d'un canevas afin de donner des bonnes pratiques et pourquoi pas des indications en matière d'engagement pour mettre fin à la disparité territoriale.

Sur le plan territorial :

- ✓ Création d'un outil plus dynamique d'organigramme interactif à destination des clubs.
- ✓ Création d'une charte de communication avec le local.
- ✓ Rappel aux ligues qu'elle se doivent de contractualiser avec les départements.
- ✓ Davantage de souplesse fédérale sur la nomenclature territoriale afin d'accompagner les spécificités : si le département n'est pas à la bonne échelle, possibilité de regroupement afin d'être plus pertinent.

Les moyens financiers :

- ✓ Volonté de ne rien retirer aux ligues.
- ✓ Proposition de créer une part départementale, via une augmentation de la licence, avec un minimum fixe par exemple de 0,5 €/licence, avec des reversements spécifiques en fonction des projets départementaux – en contrepartie : mobiliser les départements sur le 100% licences.
- ✓ Création d'un module de formation au sponsoring et mécénat des départements.

Stéphane Metzger : la rétrocession aux départements par rapport au nombre de licences a déjà été expérimentée en ligue Grand Est. L'accueil de ce dispositif est que pour un département qui a un faible nombre de licenciés le retour qui lui est fait n'est pas assez significatif pour engager des actions. Une part fixe ne changera rien pour les départements carencés. Afin de favoriser les petits départements, le choix qui a été fait est d'avoir une part fixe à hauteur de 50 % du montant de l'enveloppe allouée et de 50 % sur les actions menées.

Gilles Séziane : c'est pourquoi il est important d'avoir un état des financements de chaque département.

Bénédicte Compois : la question est de savoir si l'on est sur un lien direct fédération-département ou si l'on renforce le lien entre la ligue et le département. L'idée serait plutôt dans un premier temps de réfléchir sur la part régionale plutôt que de verser directement une part départementale. Un vrai travail de fond est à entreprendre en amont, notamment sur les modèles économiques des départements qui sont très différents. Bernard Dalmon fait remarquer que certains Départements ne font aucune demande de PSF ni de subventions départementales.

Joël Pineau estime que la Fédération doit les accompagner dans leurs recherches de subventionnement.

Lazreg Benelhadj : s'il cela est une bonne chose que la Fédération communique directement avec les départements, il est important que la communication passe en premier par la ligue.

Laurent Ciubini confirme qu'effectivement la règle est que la ligue communique en premier l'information à ses départements, mais cela est difficile à contrôler.

Dominique Cupillard : concernant la newsletter, le plus simple serait d'adresser une seule communication à tous en même temps : ligues, départements et clubs.

Gilles Sézional fait remarquer qu'avec la réforme territoriale les occasions pour les ligues de rencontrer leurs départements se sont raréfiées ce qui ne facilite pas la communication.

Lazreg Benelhadj : sur le sujet financier, la redistribution d'argent ne résout pas tous les problèmes. Il est important de connaître le fléchage des actions. Le projet de part départementale doit être étudié et mis en place dans le cadre du programme de la prochaine mandature. A noter qu'en Ile-de-France plusieurs clubs sortent du dispositif de la labellisation qu'ils estiment trop complexe et par conséquent la ligue détient moins de données les concernant.

Laurent Ciubini et Philippe Briout rappellent que le système de labellisation est pourtant extrêmement simple (15 à 20mn sont nécessaires pour monter le dossier).

Philippe Briout est convaincu de la nécessité d'une réforme des financements de nos structures. En revanche, en termes de temporalité, il serait inopportun de s'engager sur ce travail à quelques mois seulement de la fin du mandat.

Stéphane Metzger est plutôt favorable à une réforme au sens large. Avant de définir qui touche quoi il faut définir qui fait quoi. L'idée serait davantage d'échanger les bonnes pratiques.

Laurent Ciubini : le tableau des compétences fédération-ligues-départements mis en place en 2019 sera remis à jour et soumis au Conseil des Territoires et aux Départements. Sur l'étude des modèles économiques des ligues, le CC Finances sera mis à contribution en 2024.

Patrick Perez : ce n'est pas tant le montant qui compte mais la reconnaissance en tant que partie prenante de la Fédération. La part régionale aujourd'hui ne tient pas compte des diversités régionales. Il est surpris d'entendre que les départements doivent exécuter les directives des ligues alors que c'est ce qu'elles ne font pas vis-à-vis des directives de la Fédération.

Jean-Luc Manaudou : l'octroi d'une part départementale sans actions déployées, notamment sur la formation des jeunes et la natation départementale, n'est pas constructif. Les départements ont certes besoin de reconnaissance mais également d'un petit accompagnement financier leur permettant de mettre en place des actions. Il est primordial en premier lieu d'engager le dialogue avec les départements, via une communication forte de la fédération afin de les mobiliser et leur rappeler leur mission de développement des activités.

Gilles Sézional : ce futur financement devra s'inscrire dans un programme d'actions sportives précises sur le développement du département.

### **3. Affaires financières**

---

#### **3.1 – Point à date sur les licences**

- ✓ 305 010 licences (+ 1 801 licences, soit une augmentation de 0,51 % par rapport à N-1)
- ✓ 5,733 M€ (- 45 118 € par rapport à N-1)
- ✓ - 2638 licences compétitions 11 ans et +
- ✓ - 796 licences pour tous
- ✓ A noter que le taux de prise de licences varie de manière très différente des années précédentes en fonction des territoires

Bernard Dalmon adressera dans les prochains jours aux Présidents de ligues le tableau par club (N et N-1) afin d'identifier les raisons de cette situation (fermetures de bassins, autres difficultés...).

Philippe Briout soupçonne certains clubs de faire de la gestion de trésorerie. C'est la seule explication rationnelle à cette situation.

Gilles Sézional souhaite que les clubs remplissent à minima les formulaires licences et les mettent dans le panier afin que les garanties d'assurance « responsabilité civile » prennent effet.

Suite à ce constat, Laurent Ciubini met l'accent sur l'urgence de mettre en place un plan d'actions afin de remobiliser les clubs, départements et ligues, via un courrier argumenté à construire.

Le Bureau valide cette proposition.

#### **3.2 – Modalités de facturation des actions de la Relève 2024**

Alexandra Laboucheix rappelle les décisions prises en fin d'année 2023 :

- ✓ Codir du 29 novembre 2023 : décision du Codir de « sanctuariser » les collectifs Senior & Olympiques dans le budget fédéral en proposant que les ligues accompagnent une partie des actions de la Relève.
- ✓ Bureau du 13 décembre 2023 : présentation détaillée de la DTN des actions non financées à la date, pour un montant de 207K. Le bureau valide la mise en œuvre du programme en attente des modalités de financements.
- ✓ Conseil des Territoires du 20 décembre 2023 : présentation de 3 scénarios de financement (selon le nombre total de licences ; selon le nombre de licences « compétitions », selon des affectations spécifiques par ligues). Le choix retenu est le scénario selon le nombre de licences « compétitions »

Pour rappel, le montant manquant de 207 600 € est réparti sur des actions d'EDF des collectifs relève de chaque discipline avec pour objectif de préparer les athlètes à être performant sur les 2 prochaines olympiades en s'appuyant sur la dynamique actuelle.

La proposition de mise en œuvre 2024 des modalités financières est la suivante :

- ✓ Etape 1 : Facturation d'un acompte de 50 % au 13 mars 2024 selon le montant prévu au budget
- ✓ Etape 2 : Ajustement de la facturation selon le montant réellement dépensé au 31 décembre 2024

La présentation complète est jointe au présent procès-verbal.

Philippe Briout s'interroge sur la pertinence de présenter le solde au début de la prochaine mandature.

Laurent Ciubini répond qu'il n'y a aucun problème d'un point de vue juridique et que la majorité des ligues ont déjà provisionné ce montant sur leur budget 2024. Reste la question des outremer dont 2 sont sous tutelle de la Fédération et de 2 ligues en difficulté financière. La dernière action étant en septembre nous pouvons néanmoins envisager de fixer la deuxième facturation en octobre.

Lazreg Benelhadj insiste sur l'intérêt de construire quelque chose avec le comité départemental concerné du lieu d'accueil. Dans le cas contraire nous aurions du mal à justifier la continuité de ce type d'actions.

Jean-Luc Manaudou confirme l'utilité du financement de la relève. Néanmoins, il réitère sa demande de participer au sein d'un groupe de travail à une analyse globale du budget de la Fédération afin de savoir si tout est mis en œuvre en termes d'économies, d'optimisation des dépenses et de recherche de financement. Il serait utile, plutôt que de reporter les besoins de financement sur les ligues, que la Fédération fasse un peu d'introspection sur ses propres temporalités et trouve d'autres solutions pour pouvoir financer ses actions nationales.

Dans sa ligue il a été contraint d'embaucher une personne en contrat de droit privé, à hauteur de 60K€, afin de suppléer les CTS qui ne remplissaient pas leurs missions. Aussi si sa ligue devait être mise à contribution de manière pérenne sur des actions qui relèvent de la Fédération, il sera contraint de prendre l'argent sur les clubs, avec les conséquences que cela pourrait avoir pour le futur.

L'article 20 des Statuts stipule que les ligues et comités sont chargés d'assurer sur leur territorial respectif le relais des actions de la Fédération et non qu'elles doivent y participer financièrement.

Julien Issoulié intervient sur la remarque concernant les CTS pour préciser que la grande majorité d'entre eux font un excellent travail ; tous ne doivent pas être mis dans le même panier.

Gilles Séziane précise qu'en Ligue PACA le CTS en poste fait son travail et qu'une personne a également été embauchée pour l'aider. Concernant les sources d'économies qui peuvent être réalisées, toutes les idées sont bien entendu les bienvenues. Contrairement au haut niveau, le financement de la relève est bien du ressort des ligues.

Bernard Dalmon fait remarquer que si tous les clubs jouaient le jeu du 100 % licences nous n'en serions pas là.

Jean-Luc Manaudou : effectivement, mais il s'agit malheureusement d'un « vœu pieux » car les choses ne se passent pas comme ça pour l'instant, malgré l'énorme travail de communication mis en place. Et si la ligue baisse sa ristourne, les clubs se récupéreront sur la licence.

Pour conclure, Laurent Ciubini confirme une nouvelle fois que la Relève est bien du ressort des ligues et rappelle que cette demande émane des échanges du Comité Directeur réuni le 29 novembre 2023.

### **3.3 – Financement des formations « Aisance Aquatique »**

Agnès Berthet présente l'Appel à Projets Aisance Aquatique 2023-2024 (APAA) mené par l'ANS.

Rappel du calendrier :

- ✓ 9 juin 2023 : sortie de l'APAA 2023
- ✓ Du 9 Juin au 13 juillet 2023 : les ligues font remonter les informations à la FFN sur l'ensemble des formations envisagées
- ✓ 20 juillet 2023 : la FFN dépose le dossier AA sur le compte Asso
- ✓ 21 juillet 2023 : dépôt des dossiers de candidature
- ✓ Été 2023 : analyse et instruction
- ✓ Fin septembre 2023 : annonce des projets soutenus
- ✓ 13 décembre 2023 : la FFN reçoit la convention annuelle APAA 2023

Actions en cours mises en place :

- ✓ 40 formations d'encadrants en région
- ✓ 770 encadrants formés
- ✓ 1 formation nationale d'instructeur
- ✓ 290 000€ de financement ANS

Au retour du résultat du financement, les ligues ont été informées de leur subvention.

A noter que 2024 sera probablement la dernière année de financement par l'ANS sur les actions de formation AA.

Pour rappel, depuis 2019, les différentes campagnes enregistrent au total 1 427 500 € de subventions de l'Etat pour former les encadrants dans le cadre de la lutte contre les noyades et à destination de la FFN.

La présentation complète est jointe au présent procès-verbal.

Bernard Dalmon remercie Agnès Berthet, Ana de Sousa Rosa et Vincent Hamelin pour le travail accompli sur ce dossier.

#### **4. Validation du collectif Extranat 2024 (en annexe)**

---

Le Bureau valide le collectif Extranat 2024.

#### **5. Point sur les organisations fédérales**

---

Le Bureau valide les organisations suivantes :

- ✓ Meeting promotionnel de plongeon du 16 au 17 mars 2024 : **Nice**
- ✓ CF N2 50m 2025 : **Béthune**
- ✓ CF Open d'Eté du 16 au 21 juillet 2024 : **Pierrelatte** (validé par consultation électronique). A noter les retours de certains clubs qui rencontrent des difficultés pour trouver des hébergements au regard notamment du passage du Tour de France à ces dates.
- ✓ Suite au retrait de Massy pour l'organisation des CF Juniors de Natation Artistique du 8 au 14 avril 2024, aucun nouveau lieu n'ayant été trouvé, le cercle de compétence Natation Artistique propose de regrouper les CF Juniors avec les CF Jeunes N1 qui se tiennent à Sète du 10 au 16 juin, soit à partir du 8 juin.

Pour information :

- ✓ CF Maîtres Eté 2025 : retrait de Chalon-sur-Saône (bassin non prêt)

Reste à pourvoir pour 2024 :

- ✓ CF Eau Libre du 12 au 14 juillet 2024 : contacts positifs avec Compiègne

Bénédicte Compois fait part des difficultés rencontrées par le CC Eau Libre pour trouver des structures organisatrices par rapport au modèle économique des événements et aux modalités d'accueil. Un travail est à faire sur ce point pour sécuriser les organisations.

- ✓ CF Avenirs et Séniors de NA du 25 au 30 juin 2024 : contacts en cours avec Cannes

## **6. Calendrier institutionnel**

---

- ✓ Mercredi 21 février à 14h00 : Comité Directeur
- ✓ Mercredi 13 mars 2024 à 14h00 : Bureau

## **7. Questions diverses**

---

### **7.1 – Validation des modalités de sélections pour les JO pour le Plongeon, la Natation Artistique et la Natation Course (en annexe)**

Le Bureau valide à l'unanimité les modalités de sélections pour les JO de Paris 2024 pour le Plongeon, la Natation Artistique et la Natation Course.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00.

**La Secrétaire Générale**  
**Dominique CUPILLARD**

**Le Président**  
**Gilles SEZIONALE**